

Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R75-2024-080

PUBLIÉ LE 2 MAI 2024

Sommaire

PREFECTURE DE LA GIRONDE / CAB PDDS

R75-2024-05-02-00001 - 2024-05-02 Arrêté de suppléance du samedi 4 mai fin de matinée au dimanche 5 mai fin de matinée désignant M. Brice BLONDEL Préfet de la Charente-Maritime pour assurer la suppléance de M.Étienne GUYOT Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest (1 page)

Page 3

PREFECTURE DE LA GIRONDE

R75-2024-05-02-00001

2024-05-02 Arrêté de suppléance du samedi 4 mai fin de matinée au dimanche 5 mai fin de matinée désignant M. Brice BLONDEL Préfet de la Charente-Maritime pour assurer la suppléance de M.Étienne GUYOT Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest





ARRETE DU

0 2 MAI 2024

Désignant M. Brice BLONDEL, Préfet de la Charente-Maritime, pour assurer la suppléance de M, Étienne GUYOT, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, entre le 4 mai et le 5 mai 2024.

LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu le code de la défense, et notamment les articles R.1211-4 et R.1311-3;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R.122-4 et R. 122-36 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination M. Nicolas HESSE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination M. Brice BLONDEL, préfet de la Charente-Maritime ;

Considérant l'absence simultanée du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, et du préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest;

Sur proposition de Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest.

ARRÊTE

Article 1^{er}: M. Brice BLONDEL, préfet de la Charente-Maritime, est chargé de la suppléance de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, en ce qui concerne la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, entre le samedi 4 mai fin de matinée et le dimanche 5 mai 2024 fin de matinée.

Article 2 : Monsieur le préfet de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le

0 2 MAI 2024

Le préfet,

Étienne GUYOT